

FEUILLE ANNEXE

AU DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS



**INSCRIPTIONS EN PRÉSENTIEL AU CENTRE DE LOISIRS,
RUE LOUIS-GILLERON À OISY-LE-VERGER :
- MERCREDI 30 NOVEMBRE DE 14H À 16H**

Enfant :

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

Commune : Code postal : tél :

E-mail :

Taille de l'enfant (certaines activités nécessitant cette information) :

Période d'accueil de loisirs :

	Sans cantine	Avec cantine
Période de Noël du 19 décembre au 23 décembre 2022		
Site de Oisy-le-verger		

Transport :

Pas de circuit de ramassage prévu à cette période.

Accueil / départ échelonné (de 8h à 9h et de 17h à 18h)

Votre enfant utilisera-t-il le service d'accueil et/ou de départ échelonné ?

SITE DE Oisy-le-verger : matin : oui non soir : oui non

Autorisation parentale :

L'enfant est-il autorisé à rentrer seul le soir (à la sortie de l'accueil de loisirs) ? oui non

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant à la sortie de m'accueil de loisirs :

Nom et prénom des personnes autorisées
1 -
2 -
3 -

Les personnes désignées doivent être munies d'une pièce d'identité

Partie réservée au service : Assurance

Fiche sanitaire de liaison

Notification aide aux temps libres Caf 2022

Modifications (ne pas tenir compte de cette question pour une première inscription)

Y-a-t-il eu des changements de situation (problème de santé de l'enfant, problèmes familiaux...) depuis la dernière inscription de votre enfant nos accueils de loisirs? oui non

Si oui, lesquels :

.....
.....
.....

Participation financière de la famille :

Je m'engage à régler la somme de € en règlement de la totalité du séjour (accueil de loisirs, cantine) pour enfants.

Fait à le

Signature

PROTOCOLE D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE COVID-19

1. Les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38° ou +) ou de symptôme évoquant le Covid-19 SARS - Cov 2 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne devra pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli. De même, les mineurs atteints par le Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tels par un médecin, ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifié comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil. Les représentants légaux de l'enfant concerné sont invités à transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par le Covid-19). À défaut d'information, le mineur ne peut revenir dans l'accueil qu'au terme d'un délai de 7 jours.
2. L'accueil d matin et du soir sera mis en place à l'extérieur du site.
3. En cas de symptôme, les parents de l'enfant seront avertis et doivent venir le chercher.
4. **Engagement à respecter l'organisationsécuritaire du centre de loisirs (le respect des gestes barrières et des activités au contexte exceptionnel).**

Lu et accepté, le

Signature

Nos accueils de loisirs sans hébergement sont subventionnés par la CAF du Pas-de-Calais et la MSA.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative de votre demande. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en contactant le correspondant informatique et libertés de la Communauté de Communes Osartis-Marquion ou par courrier à l'adresse postale mentionnée ci-dessous.

**Communauté
de Communes
Osartis-Marquion**



► **Annexe de Marquion**
Service Enfance Jeunesse
75, rue de la Chapelle
62860 Marquion

Tél : 03 21 73 57 37
ou 03 21 73 73 67

service.jeunesse@cc-osartis.com